
**Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
prolongeant les plans d'actions jusque 2023
dans le quartier prioritaire du « Nouveau Mons »
Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille**

**Commune de Mons en Barœul (Nord 59)
Bailleurs : Logis Métropole, Partenord Habitat et Vilogia**

Conclue entre :

La commune de Mons en Barœul, représentée par Monsieur Rudy ELEGEEEST, Maire,

La Société dénommée « Logis Métropole », représentée par Monsieur Jean-Yves LENNE, Président du Directoire,

La Société dénommée « Partenord Habitat », représentée par M. Carlo RAIMONDI, Directeur d'Agence Tourcoing Direction territoriale Lille Métropole, par délégation de Monsieur Stéphane BOUBENNEC, Directeur Général,

La Société dénommée « Vilogia », représentée par Monsieur Adel BOUSALHAM, Directeur d'Agence, par délégation de Madame Dong NGUYEN, Directrice de territoire MEL, et Monsieur Philippe REMIGNON, Président du Directoire,

La Métropole Européenne de Lille, désignée ci-après « MEL », représentée par M. Dominique BAERT, Vice-président à la Politique de la Ville (Géographie prioritaire ANRU), à la Cohésion sociale et aux solidarités, par délégation du Président, Monsieur Damien CASTELAIN, Président,

Le Préfet, Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la Région Hauts-de-France, représenté par Mme Virginie LASSERRE, Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances du Département du Nord,

Article I : Objet de l'avenant à la convention : prolongation de la durée de la convention initiale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties signée en 2016 par l'ensemble des membres

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fait des Contrats de Ville la pierre angulaire de la Politique de la Ville. Les Contrats de Ville sont tout autant un cadre de gouvernance et de coopération qu'un outil de mise en œuvre et de territorialisation des politiques publiques dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Par délibération, le conseil municipal réuni le 15 décembre 2016 a autorisé la signature de la convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire du « Nouveau Mons » à destination des bailleurs sociaux pour la période 2015/2020.

Par délibération, le conseil municipal réuni le 3 décembre 2020, a autorisé la prolongation du dispositif jusque fin 2022.

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation d'une année supplémentaire des Contrats de Ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023 (article 30 de la loi du 21 février 2014, modifié par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021) et la période d'application de l'abattement de 30 % sur la TFPB au profit des logements locatifs sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Par la délibération du 20 octobre 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le présent avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB.

Article II : Nouvelle date d'expiration de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB

L'article « Durée de la convention, clause de revoyure » est modifié comme suit :

Le dispositif d'abattement de TFPB, étant intégré aux Contrats de Ville, la présente convention est établie pour la durée du Contrat de Ville métropolitain prolongée soit 2015/2023. Le présent avenant prolonge les plans d'actions de la convention initiale sur 2 ans 2022/2023.

La convention donnera lieu annuellement à une actualisation des plans d'action soumise à la validation du comité de pilotage local. Au regard du bilan du plan d'action de Gestion Urbaine de Proximité, chaque bailleur établit un nouveau plan d'actions TFPB.

Fait en 6 exemplaires
A Mons en Barœul, le

<p>Rudy ELEGEST Maire de MONS EN BAROEUL</p>	<p>Par délégation, Dominique BAERT Vice-Président à la MEL Politique de la ville (Géographie prioritaire ANRU), Cohésion sociale et solidarités</p>
<p>Virginie LASSERRE Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances du Département du Nord</p>	<p>Jean-Yves LENNE Président du Directoire LOGIS METROPOLE</p>
<p>Par Délégation Adel BOUSALHAM Directeur d'Agence VILOGIA</p>	<p>Par délégation, Carlo RAIMONDI Directeur d'Agence Tourcoing Direction territoriale Lille Métropole PARTENORD HABITAT</p>